



Collège Henri Dheurle
9 rue Pierre de Coubertin
33260 LA TESTE DE BUCH
Tél : 05 57 52 55 20
Fax : 05 56 66 89 57

CONSEIL D'ADMINISTRATION

ANNEE SCOLAIRE 2017-2018

PROCES-VERBAL

SEANCE N° 5 ORDINAIRE EXTRAORDINAIRE

La séance s'est déroulée dans la salle du conseil

Mardi 26 mars 2018 de 17 h 35 à 19 h 55

Date de convocation : 12 mars 2018

Quorum : 15

Membres absents : 3

Membres absents excusés : 5

Nombre de membres présents : 21

**Personnes invitées : M. PAIRIS (agent comptable) représenté par Mme NIOTOUT
(fondée de pouvoir), Mme GERBAIS-NIEF (professeur stagiaire)**

Président : M. BARRAT, Principal

Secrétaire de séance : Mme HARDING (FCPE)

Le 30 mars 2018

La Secrétaire : Mme Harding

Le Président : M. Barrat




ORDRE DU JOUR

I Conseil d'Administration

- Ordre du jour
- Adoption du PV des CA du 8.2.2018

II Fonctionnement de l'établissement

- Tarif sortie facultative (Saintes)
- Principe de remise d'ordre (repas du jour de la rentrée)
- Commission intercommunale de sécurité
- Exercice de mise en sûreté

III Affaires budgétaires et financières

- Compte financier et résultat de l'exercice 2017
- Affectation du résultat de l'exercice 2017
- Décisions budgétaires modificatives

IV Action éducatrice

- Orientation après la 3^e
- Affectation en 6^e
- Suivi de la répartition de la DGH
- Agenda

V Questions diverses

- 3 questions des représentants des parents d'élèves FCPE

Nombre de pages : 18

Nombre de documents annexés pour les membres du conseil : 1

- Les enseignements au collège à la rentrée 2018 (avec horaires hebdomadaires par niveau)

OBJET I – CONSEIL D’ADMINISTRATION

17 h 35. M. BARRAT ouvre la séance. 21 membres sont présents. Le quorum (15) est atteint. Le conseil peut valablement délibérer.

Sont excusés : M. Eroles (conseil départemental), Mme Duque-Martins (FCPE), Mme Charpentier (Indépendants).

M. BARRAT remercie de sa première présence Mme Niotout, fondée de pouvoir de l’agent comptable de comptable de l’établissement (M. Pairis) en raison de l’ordre du jour.

Il indique également la présence d’un professeur stagiaire, Mme Gerbais-Nief, dans le cadre de sa formation professionnelle.

Désignation du secrétaire de séance

Conformément au règlement intérieur du CA, c’est au tour des représentants des parents FCPE d’assurer le secrétariat de séance.

Mme HARDING est désignée secrétaire de séance.

I / 1 Ordre du jour :

M. BARRAT propose la modification de l’ordre du jour suivante :

- Au chapitre Fonctionnement de l’établissement : Tarif d’une sortie facultative à Saintes pour les élèves de la 6^e A (thème Patrimoine-Archéologie) ;

- Au chapitre Action éducatrice : 1/ procédure d’orientation après la 3^e – 2/ procédure d’affectation des élèves de 6^e ;

- Au chapitre Questions diverses : 1/ modalités de constitution des classes bilangues - 2/ modalités d’évaluation des élèves (notes / compétences) – 3/ utilisation par les élèves des espaces verts disponibles dans la cour.

CONTRE : **ABSTENTIONS :** **POUR : 21**

I / 2 Adoption des PV des séances du 8.2.2018 :

M. LENOIR demande à ce que les horaires hebdomadaires effectifs retenus par niveau apparaissent au PV.

M. BARRAT indique que les horaires seront annexés au prochain PV.

CONTRE : **ABSTENTIONS :** **POUR : 21**

OBJET II – AFFAIRES RELATIVES AU FONCTIONNEMENT DE L'ETABLISSEMENT

II / 1 Tarif sortie facultative (Saintes) :

M. BARRAT propose au vote le tarif d'une sortie facultative à Saintes (le 24 mai) pour les élèves de la 6eA dans le cadre du projet de cette classe (archéologie-patrimoine). Il précise que cette classe a déjà bénéficié d'une sortie à Plassac, gratuite pour les familles grâce à la dotation initiale du collège (400€) et à la subvention obtenue du conseil départemental (400€). En conséquence, la sortie à Saintes prévoit la participation des familles à hauteur de 20€ / famille avec une dotation complémentaire du collège de 145€.

Mme HARDING demande s'il y a des aides financières pour les familles en difficulté. M. BARRAT répond que ces cas sont toujours résolus, d'une manière ou d'une autre.

RESULTAT DU VOTE – acte transmissible :

CONTRE : ABSTENTIONS : POUR : 21

II / 2 Principe d'une remise d'ordre pour le jour de la rentrée :

M. BARRAT explique que compte tenu de l'organisation retenue pour la rentrée scolaire qui prévoit une rentrée décalée sur deux jours en fonction du niveau (les élèves de 6^e seulement le premier jour et les élèves des autres niveaux seulement le 2^e jour), il propose le décompte d'un repas pour toutes les familles concernées.

RESULTAT DU VOTE – acte non transmissible :

CONTRE : ABSTENTIONS : POUR : 21

II / 3 Passage de la commission intercommunale de sécurité :

M. BARRAT indique que, suite au passage de la commission intercommunale de sécurité dans le collège le jeudi 15 mars, plusieurs anomalies ont été constatées :

- plusieurs ferme-portes sont désactivés et des cales en bois empêchent la fermeture normale des portes concernées ce qui est contraire à la réglementation anti-incendie ;
- la 2^e porte de plusieurs salles de cours est fermée à clé rendant impossible l'évacuation par cette porte ;
- plusieurs réserves (annexées à certaines salles de cours) sont encombrées de cartons susceptibles de propager un incendie.

Par ailleurs, l'exercice d'évacuation réalisé inopinément n'a fait l'objet d'aucune remarque particulière.

M. BARRAT tient tout de même à préciser que la commission estime par ailleurs que le collège est un établissement bien tenu. Il indique qu'il a rappelé à l'ensemble du personnel de respecter la réglementation.

II / 3 Exercice de mise en sûreté (risque attentat-intrusion) :

M. BARRAT informe le CA de la programmation d'un second exercice de mise en sûreté, dans le cadre du risque attentat-intrusion conformément à la réglementation. Cet exercice se déroulera le jeudi 5 avril entre 10h25 et 10h45, soit à un horaire où les élèves ne sont pas en classe. Un bilan sera présenté lors du prochain CA. Un 3^e exercice interviendra dans le courant du mois de juin pendant la pause méridienne (*lors du prochain CA, M. BARRAT indiquera que ce 3^e exercice sera programmé au cours du 1^{er} trimestre de l'année 2018-2019*).

OBJET III – AFFAIRES RELATIVES AUX ACTES BUDGETAIRES ET FINANCIERS

III / 1-2 Compte financier et résultat de l'exercice 2017

M. BARRAT rappelle la procédure de présentation et d'adoption :

Il rappelle que le compte financier est un document qui clôture l'exercice comptable précédent (2017).

C'est un document comptable commun à l'ordonnateur et au comptable dont la principale fonction est de rendre compte de l'exécution budgétaire de l'exercice clos. Concrètement, il rend compte, d'une part, de l'exécution du budget (tant en dépenses qu'en recettes) et du résultat de l'exercice, et, d'autre part, il présente le bilan.

Pour l'ordonnateur, il permet de rendre compte de l'exécution budgétaire conformément au budget adopté et éventuellement modifié par le CA et aux objectifs assignés par l'autorité académique et la CTR. Concrètement, il permet au conseil d'administration de vérifier la bonne exécution du budget qu'il a voté et à l'ordonnateur de certifier que les montants des ordres de recettes et des ordres de dépenses sont conformes aux écritures comptables inscrites.

Sur le plan de la procédure, le conseil d'administration arrête le compte financier après avoir entendu le comptable, avant l'expiration du 4^e mois suivant la clôture de l'exercice, soit avant le 30 avril.

Sa présentation au CA comprend deux parties :

- Le rapport de gestion de l'ordonnateur, présenté par Mme LLATAS, notre gestionnaire, qui rend compte de l'exécution du budget en regard du budget adopté initialement et éventuellement modifié par la suite par les différentes DBM ;

- L'analyse financière du comptable, présentée par l'agent comptable de l'établissement ou son fondé de pouvoir, qui informe de l'état du patrimoine,

des stocks, des créances et des reliquats de subventions, et explique les différents indicateurs financiers présentés en donnant ainsi l'image de la santé financière de l'établissement, notamment ses marges d'autofinancement.

Son adoption par le CA nécessite deux délibérations faisant l'objet de deux votes et donc de deux actes distincts :

- l'acte d'adoption du compte financier « sans réserve » ;

- l'acte d'affectation du résultat qui précise la répartition entre les différents services, principalement le service général et le service de restauration et d'hébergement.

Avant de donner la parole à Mme LLATAS puis à Mme NIOTOUT, M. BARRAT tient à souligner la qualité du travail accompli par Mme LLATAS, assistée de Mme JOURNET du service intendance, notamment par la pertinence constante de ses conseils lors des choix d'opportunité du chef d'établissement-ordonnateur et par la qualité de sa gestion financière au quotidien qui permet à l'établissement d'être en bonne santé financière.

Cette bonne santé se mesure notamment par le résultat de l'exercice, tant au service général qu'au service de restauration, en hausse sensible pour la 2^e année consécutive, et par voie de conséquence, par la capacité à prélever, ce qui est une excellente chose pour l'établissement, ses professeurs et ses élèves.

1/ Madame LLATAS présente le rapport de gestion de l'ordonnateur :

L'EXECUTION DU BUDGET :

Les indicateurs de gestion retracent l'origine des recettes, ainsi que la part de chacune dans le budget global :

- Les recettes PROPRES : la contribution des familles à la restauration et aux voyages (53,27%), la collectivité de rattachement (31,95%), l'Etat (MEN : 8,18%), les produits annexes (3,22%), les opérations de gestion (3,03%), les recettes de la commune de La Teste (0,35%). A noter : avec la prise en compte de la rémunération des contrats aidés employés par l'établissement, la part de l'Etat (ASP + MEN) passe à 55,51%.

Ils retracent aussi, la destination des recettes, aux travers des services et activités, ainsi que leur part respective sur le total des dépenses inscrites au budget, soit :

- Activités pédagogiques : 22,76%
- Vie de l'élève : 1,54%
- Administration et Logistique : 25,14%
- Bourses nationales : 4,78%
- Restauration : 44,48%
- Opérations en capital : 1,30%

L'analyse de gestion permet la traçabilité des crédits inemployés.

LES CREDITS INEMPLOYES :

Au chapitre Activités Pédagogiques :

Les soldes de crédits affectés à l'achat des manuels scolaires sont reportés sur l'exercice suivant, soit 12.695,94 €.

Les autres crédits inemployés s'intègrent au résultat et participent à la constitution de réserves.

Les crédits d'enseignement (17.950 €) ont été consommés, il reste un solde de 2.057,79€ dont un prélèvement sur le FDR de 1.650 € non utilisé.

La logistique pédagogique a économisé sur la dépense globale de reprographie (baisse des tirages < 64.000 copies).

Les crédits affectés au projet d'établissement ont été consommés le solde de 550,51 € concerne un report de subvention de 400 € pour l'action théâtre.

Les crédits prévisionnels inemployés dans le domaine des voyages sont annulés, ils ne s'intègrent pas au résultat.

Le coût moyen de la participation des familles au financement des voyages est de : 200,16€

Au chapitre Vie de l'élève :

On constate une baisse significative de 59% des bourses départementales, conséquence de l'augmentation de 25% des Bourses Nationales.

L'utilisation massive des aides du fonds social + 86% a contribué à la baisse des créances contentieuses et du taux de non-recouvrement.

Les crédits inemployés du service Vie de l'élève, sont des crédits affectés, reportés sur l'exercice suivant.

Au chapitre Administration et Logistique :

Ce chapitre recouvre les dépenses administratives, la viabilisation et la maintenance immobilière, dont le montant total, s'élève à 149.368,02 €.

Ce service a permis de poursuivre les travaux de sécurisation, d'entretien et de rénovation engagés par le collège.

La courbe d'évolution de ce service sur plusieurs années, à travers l'analyse d'un panel de dépenses significatives telles que, la viabilisation, la reprographie et la communication, met en évidence une tendance générale à la baisse :

- Malgré une augmentation de 5,54% de la dépense globale d'énergie, provoquée par l'une augmentation de **32,8%** du contrat de maintenance des installations de chauffage P2.

L'évolution du P2 liée au nouveau contrat de chauffage devra être particulièrement suivie, d'autant qu'elle n'est plus subventionnée mais intégrée dans la dotation globale de fonctionnement.

- Les frais de communications (affranchissement et téléphone) remontent légèrement cette année.

On constate une stabilisation de la dépense de reprographie tous services confondus. L'objectif d'économie, visant à réduire les dépenses de logistique administrative, bien amorcé l'an dernier grâce à la dématérialisation de la gestion des absences n'est pas stabilisé (cette dépense remonte de 6%).

Au service restauration (SRH) :

- L'établissement accueille 776 élèves à la rentrée 2016, dont 86% de demi-pensionnaires et 16% de boursiers, en baisse de 1%.

- Le nombre total des repas servis a augmenté en 2017 : 82.888 contre 79.076 en 2016.

Ainsi, pour 173 jours de fonctionnement on constate une augmentation de la moyenne journalière des repas servis : 470,02 DP contre 445,28 DP en 2016.

La moyenne des commensaux s'inscrit définitivement à la baisse : 9,1 contre 11,8 en 2016 et 14,39 en 2015, conséquence de l'augmentation du prix du repas des enseignants.

- Le prix moyen journalier pour l'achat de denrées est de 1,809 €.

- Le coût moyen journalier de restauration est de 3,19 contre 3,22 en 2016.

Le taux de reversement à la collectivité de rattachement continue d'augmenter, + 2% sur deux ans.

L'approvisionnement auprès de la centrale d'achat permet de respecter le crédit journalier.

Les opérations en capital :

Les dépenses d'investissement à concurrence de 9369,60 € concernent :

- des opérations pour le compte du service général : l'automatisation du portail et l'acquisition de matériel pédagogique : l'achat d'une imprimante 3D pour la technologie.

- des achats pour le compte du service restauration : lave-linge professionnel.

Les dotations en nature du département s'élèvent à 31641.95 et concernent des équipements de nettoyage : mono brosse pour le réfectoire, laveuse autoportée balayeuse.

- des équipements pédagogiques : VPI, mallette balado-diffusion, classe mobile.

2/ M. PAIRIS, agent comptable, présente les ratios d'analyse comptable :

LE RESULTAT :

Le résultat présenté par Mme LLATAS inclut toutes les opérations : recettes, dépenses, stocks, provisions, amortissements. Il était de 25.648,41 € en 2016, il est de 22.266,64€ en 2017.

Il est sensiblement identique à celui de 2016, au service général (+ 12.986,34 € en 2016, + 10.290,87 en 2017) ainsi qu'au SRH (+ 12.662,07 € en 2016, +11.975,77 en 2017).

Il impacte les réserves mobilisables, les valeurs résiduelles des biens acquis sur le fonds de roulement de l'établissement, les stocks du montant de leur variation, les éventuelles provisions, les dépôts et cautionnements.

Les réserves mobilisables du service général s'élèveront à 88.074,74 € et à 61.545,65 € après affectation du résultat.

Les valeurs résiduelles des biens immobilisés acquis sur fonds propres (en cours d'amortissement) s'élèveront à 19.211,43 € et les stocks à 13.165,58 €.

Les réserves totales s'élèveront à 107.286,17 € au service général et 74.711,23 € au SRH (stocks compris).

LE FONDS DE ROULEMENT :

Le fonds de roulement est constitué des réserves mobilisables, des stocks et des provisions. Il constitue une réserve de l'établissement pour son autofinancement.

En 2017, le fonds de roulement a augmenté de + 18.292,51 € le portant à 163.560,02 €. Il représente 65 jours de fonctionnement ainsi que le volant de trésorerie dont l'établissement peut avoir besoin, d'où l'intérêt de calculer le besoin en fonds de roulement.

LE BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT :

Un besoin négatif signifie que l'établissement peut se financer sans faire appel au fonds de roulement. Un besoin positif signifie que la trésorerie est insuffisante et qu'il faut mobiliser le fonds de roulement pour payer les fournisseurs.

Plus simplement, un besoin négatif signifie que l'établissement a encaissé des subventions qui ne sont pas encore consommées, alors qu'un besoin positif signifie que l'établissement a consommé les subventions et qu'il est dans l'attente qu'elles lui soient versées.

Au 31 décembre 2017, il s'élève à – 70.606,75 €. A cette date, tout le fonds de roulement est mobilisable pour financer le fonctionnement de l'établissement.

A noter, il ne s'agit que d'un instantané au 31 décembre.

La constitution du fonds de roulement montre que sa partie issue du service général est le double de celle issue du SRH, ce qui constitue un excellent indicateur.

LA TRESORERIE DU COLLEGE :

Elle constitue un point de contrôle à la veille de chaque dépense.

Le collège n'a connu aucune rupture de paiement tout au long de l'exercice.

La trésorerie du collège s'élève à 234.166,76 € au 31 décembre 2016 et représente 93 jours d'autonomie sans encaissement soit 34 jours de plus qu'en 2016.

Un jour de fonctionnement, sur une base de 360 jours comptables, mobilise 3.079,02 €.

Un jour d'activité, sur une base de 174 jours ouvrés dans l'année, mobilise 5.238,18 €.

L'AUTONOMIE FINANCIERE DU COLLEGE ET SA CAPACITE A PRELEVER :

L'autonomie financière s'apprécie au regard de la situation de chaque établissement. Toutefois, il est de bonne gestion d'ôter de la capacité à prélever le montant des stocks contenus dans le fonds de roulement, ces stocks n'étant pas « vendables ».

De même, il convient d'être prudent en évaluant un niveau de créances douteuses qui risqueraient de faire l'objet, dans le futur, d'une admission en non-valeur.

La totalité du résultat de l'opération décrite ci-dessus est ainsi prélevable sans risque pour la santé financière de l'établissement, soit :

- Fonds de roulement :	163.560,58 €
- Stocks :	- 13.165,58 €
- Estimation des créances douteuses :	- 200,00 €
Soit, capacité à prélever estimée à :	150.194,44 €

LE TAUX DE NON-RECouvreMENT DES CREANCES :

Il renseigne sur le montant des créances restant à recouvrer au 31 décembre 2017 que les créances soient amiables ou contentieuses.

Il s'agit essentiellement de créances sur les familles pour la restauration ou les voyages scolaires.

Ce taux est un indicateur de l'efficacité du plan de recouvrement mis en place et exécuté depuis 2015. Il convient toutefois de nuancer le taux général qui est fortement impacté par les créances portant sur les voyages scolaires 2018 et non encore recouvrées au 31 décembre.

Le taux de non-recouvrement de la demi-pension est, quant à lui, en baisse. Les comptes de créances ordinaires du SRH ne comptabilisent que les créances de septembre à décembre :

- Taux de non-recouvrement global : 3,41 % (taux agence : 5,29 %) ;
- Taux de non-recouvrement du SRH : 1,09 % (taux agence : 1,87 %).

On constate une baisse importante des créances devenues contentieuses en 2017 (montant total : 156,34 €).

LE TAUX DE CHARGE A PAYER :

La technique dite des « charges à payer » permet le rattachement à l'exercice des dépenses dont le service est fait avant le 31 décembre de l'année intéressée mais pour lesquelles, à cette même date, l'établissement n'a pas reçu les justificatifs nécessaires au paiement des dépenses.

Ces dépenses seront donc estimées en N et décaissées réellement en N+1 à réception de la facture.

Le taux 2017 correspond à 13 factures et 10 fournisseurs pour un montant de 9.255,75 €. Le taux est de 1,02% (2,24% pour l'agence).

TAUX DE VETUSTE DU PATRIMOINE :

Le patrimoine de l'établissement est vétuste : 79,53 %.

Ces 4 dernières années, le principal financeur du patrimoine de l'établissement a été la collectivité de rattachement (CD 33) : 56,98 %.

L'établissement s'est financé à hauteur de 41,04 %.

SYNTHESE :

- Le collège connaît depuis 5 ans une croissance régulière de son fonds de roulement.
- La trésorerie au 31 décembre 2017 présente, quant à elle, une nette augmentation par rapport à l'année dernière, entraînant un besoin de fonds de roulement au plus bas depuis 5 ans, signe de bonne santé financière.
- Le taux de non-recouvrement du SRH du collège présente une grande stabilité sur les 5 dernières années et le compte de créances contentieuses n'est que très peu alimenté.
- La capacité à prélever du collège est importante, signe d'une excellente santé financière, qui n'est pas menacée à court ou à moyen terme.

Mme LLATAS précise que le résultat positif du service général provient exclusivement des recettes exceptionnelles, issues des soldes de subvention de l'ASP légalement prescrits et des ristournes sur la campagne de chauffe.

SYNTHESE GENERALE :

M. BARRAT se félicite une nouvelle fois de cette synthèse et observe que la capacité à prélever soulignée dans l'analyse du comptable est une très bonne chose pour l'établissement, ses personnels et ses les élèves.

Avant de passer aux votes, M. BARRAT tient à souligner la part prépondérante de l'engagement financier de l'Etat et dans une moindre mesure de la collectivité de rattachement, principalement par la rémunération des différentes catégories de personnels. Il précise ainsi, que le budget de l'établissement est d'environ 1 million € (600.000 € sans les salaires des contrats aidés) et la masse salariale provenant de l'Etat est de 4,1 millions € et celle provenant de la collectivité de 400.000 € représente au total plus de 7 fois le budget de l'établissement. Des indicateurs qui viennent confirmer que l'éducation, dans le cadre de la scolarité obligatoire, est bien un service public prépondérant et gratuit en France.

RESULTAT DU 1^{er} VOTE – acte non transmissible :

Adoption du compte financier « sans réserve »

CONTRE : ABSTENTIONS : POUR : 21

PROPOSITION D'AFFECTION DU RESULTAT :

Le résultat de l'exercice est positif : 22.266,64 €

Il se répartit de la manière suivante :

+ 10.290,87 € pour le service général

+ 11.975,77 € pour le service restauration

L'ordonnateur propose l'affectation du résultat suivante :

- Au service général : + 10.290,87€ (15.749,27€ de résultat positif moins 5.458,40€ de dotation aux amortissements des biens acquis sur réserves). Les réserves mobilisables de ce service, après affectation du résultat par le CA, s'élèveront à 88.074,74€.

- Au service restauration : + 11.975,77€ (14.163,12€ de résultat positif moins 2.187,35€ de diminution du stock. Les réserves mobilisables de ce service, après affectation du résultat par le CA, s'élèveront à 461.545,65€. Le service SRH dispose également d'un stock alimentaire de 13.165,58€.

RESULTAT DU 2nd VOTE – acte non transmissible :

Affectation du résultat

CONTRE : ABSTENTIONS : POUR : 21

III / 3 Décisions budgétaires modificatives

M. BARRAT propose une DMB qui vient modifier le budget initial par un prélèvement de 1.050€ (ou 2.664€ *) sur le fonds de roulement.

Ce prélèvement permettra le renouvellement de plusieurs matériels de bureautique affectés au principal adjoint (et d'une trappe de sécurité d'un compteur d'eau *).

* en fonction du mode d'imputation comptable

RESULTAT DU VOTE – acte transmissible :

CONTRE : **ABSTENTIONS :** **POUR : 21**

OBJET IV – AFFAIRES RELATIVES A L'ACTION EDUCATRICE

IV / 1 Répartition de la dotation en heures (suivi) :

M. BARRAT rappelle que la répartition de la DGH, qui a été rejetée lors du précédent CA, sera proposée au vote une seconde fois lors du dernier CA de l'année en juillet au moment où la structure pédagogique définitive sera connue.

Il fait état, par ailleurs, des mesures d'ajustement du TRM opérées par les services de la DSDEN :

- La DGH passe de 862,75 h à 863,75 h (+1h) qui provient du rajout de l'indemnité pour services dans 2 communes afférente au BMP en EPS (qui passe de 6 à 7h) ;

- En Lettres modernes : deux postes sont désormais vacants suite à la transformation d'un poste de Lettres classiques en Lettres modernes. 7,70 HSA seront à absorber par l'équipe ;

- En Anglais : le BMP demandé sera pourvu par un PSTG (9h) ;

- En Allemand : le BMP demandé sera pourvu par le professeur actuel qui verra son service complété par une à deux heures hebdomadaires dans le cadre du dispositif « devoirs faits » (qui dépend d'une autre enveloppe horaire) ;

- En Mathématiques : le BMP (9h) demandé sera pourvu par un CSR (3h – provenant du collège MB) et par un TZR (6 h). Ce cas reste à l'étude, une modification a été demandée (restitution d'1,5 HP contre l'équivalent en HSA) pour ne pas avoir à partager des classes. 5 HSA seront à absorber par l'équipe ;

- En Technologie : si le 3^e poste reste vacant, le professeur contractuel actuel sera confirmé pour 12 h ;

- En SVT : le CSD du 3^e poste (6h contre 10 cette année) est confirmé au collège Chante Cigale de Gujan ;
- En Musique : le CSD du 2^e poste (3h) est confirmé au collège d'Audenge ;
- En Arts plastiques : le 2^e poste est vacant avec un CSD de 8h ;
- En EPS : le BMP (7h) demandé sera pourvu par un CSR (provenant du collège d'Arcachon).

M. BARRAT précise également que le dispositif « devoirs faits » sera présenté lors du dernier CA de l'année après avoir été examiné en conseil pédagogique. Il signale que l'enveloppe budgétaire prévue de 320 h ne suffira pas à couvrir les besoins (environ 500 h) et qu'il lui faudra avoir recours aux moyens de la DGH pour le complément.

IV / 2 Orientation et affectation des élèves après la Troisième :

M. BARRAT indique que la brochure ONISEP 2018 (déjà disponible sur le site du collège) est actuellement distribuée aux élèves par les professeurs principaux. Les grandes lignes de la procédure nationale d'affectation des élèves de 3^e en lycées (AFFELNET-Lycées en vigueur depuis 2017) ne changent pas.

A ce propos, le principe des coefficients permettant de moduler le critère « notes » pour l'affectation dans la voie professionnelle est conservé mais remplacé dans la pratique par une table nationale de coefficients qui sera intégrée dans l'application (ces coefficients étaient définis jusqu'à présent au niveau académique).

Par ailleurs, le bonus sur le 1^{er} vœu et le bonus du chef d'établissement, dont l'attribution manquait d'équité paraît-il, sont supprimés. En revanche, le critère « boursier » sera pris en compte (vers la voie professionnelle).

Bien que le calendrier académique ne soit pas encore connu, les modalités de mise en œuvre au collège seront les suivantes :

La fiche de dialogue, qui a fait son 1^{er} aller-retour à l'occasion des conseils de classe du 2^e trimestre pour recueillir les intentions des familles, sera distribuée une seconde fois avec la fiche spécifique AFFELNET-Lycées destinées à recueillir les demandes définitives d'affectation en LEGT ou LP ou encore 1^{ère} année de CAP (sur laquelle les familles devront préciser l'établissement de leur choix et les enseignements d'exploration ou la spécialité selon la voie choisie).

Calendrier :

- Date de distribution de la fiche de dialogue avec la fiche de vœux : lundi 30 avril 2018 (date limite de retour : lundi 7 mai) ;
- Ouverture de la saisie des vœux dans AFFELNET-Lycées : 15 mai ;
- Arrêt des notes 3^e : vendredi 1er juin ;

- Conseils de classes des 3^e : mardi 5 et jeudi 7 juin (décision d'orientation du chef d'établissement)
- Date d'import du LSU dans AFFELNET-Lycées : 11 juin ;
- Fin de saisie des vœux : 13 juin

- Notification des résultats aux familles : autour du 29 juin.

M. BARRAT rappelle, qu'ensuite, l'inscription s'opèrera par le service de télé-inscription à partir du site du collège (les lycées adresseront aux familles des consignes d'inscription spécifiques).

IV / 2 Affectation en 6^e :

M. BARRAT indique le calendrier des différentes étapes menant à l'inscription en 6^e au collège :

- Visites des cm2 : chaque école sera reçue pour une visite du collège entre le 14 et le 25 mai 2018 (une matinée) ;
- Le collège ouvrira ses portes aux familles le lundi 4 juin (17h30 – 19h30) ;
- Les dossiers d'inscription seront distribués dans les écoles du secteur le 23 mai ;
- L'affectation des élèves sera notifiée aux familles le 18 juin ;
- L'inscription au collège (par écoles) se déroulera à partir du 19 juin.

IV / 3 Agenda du collège

M. BARRAT informe l'assemblée que la Fête annuelle du collège se déroulera le mardi 26 juin de 13h15 à 22h puisque le concert et la représentation théâtrale auront lieu cette année au collège en raison de la fermeture pour travaux de la salle Cravey.

M. GROSSELIN donne quelques dates supplémentaires à retenir jusqu'à la fin de l'année :

- Sortie au Futuroscope (niveau 4^e) : 30 mars ;
- DNB blanc : 3 et 4 mai (les épreuves seront affectées d'un coefficient 2) ;
- Concours Big Challenge : 15 mai ;
- Remise des manuels : 18 - 26 juin (les élèves de 3^e conservent la totalité de leurs manuels jusqu'au 29 – remise à l'issue des épreuves du 2^e jour) ;
- Révisions brevet : 21 - 26 juin ;
- Arrêt des cours : 26 juin ;
- DNB : 28 et 29 juin.

M. BARRAT confirme à Mme Gerbais-Nief que l'ensemble des professeurs affectés sont mobilisés pour la surveillance du DNB.

OBJET V – QUESTIONS DIVERSES

1/ Modalités de constitution des classes Bilangues à la rentrée 2018 pour les niveaux actuels 6^e et 5^e :

M. BARRAT indique, qu'après réflexion, le principe de classe « bilangue » unique (tous les élèves bilangues sont inscrits dans la même classe) sera appliqué pour chaque niveau de la 6^e à la 3^e. Ainsi, les classes de 6^e et 5^e « bilangues » actuelles ne seront plus mixtes à la rentrée prochaine.

Cette décision n'a pas été simple à prendre car M. BARRAT éprouvait un engagement moral vis-à-vis des élèves non-bilangues intégrés dans ces classes en 6^e et 5^e. Cependant, il semble plus opportun d'adopter les mêmes modalités de composition de classe pour tous les niveaux.

2/ Modalités d'évaluation des élèves (notes / compétences) :

M. BARRAT précise que la réforme du collège, qui inclut l'instauration du Livret Scolaire Unique, prévoit que l'évaluation des élèves peut reposer, au choix des professeurs, sur la notation traditionnelle (sur 20) ou sur l'évaluation des compétences prévues au socle commun (cycles 3 et 4).

Il indique que le collège, pour sa part, a fait le choix du maintien de la notation sur 20. Il précise que le degré de maîtrise des compétences est réglementairement évalué en fin de 6^e et en fin de 3^e (le bilan apparaît sur LSU).

3/ Accès des élèves aux espaces verts pendant les récréations et la pause méridienne :

M. BARRAT indique qu'il n'est pas favorable à cette proposition des parents d'élèves pour une question de difficulté de surveillance car il n'y a que 2 surveillants dans la cour durant la pause méridienne.

Les professeurs et un représentant de la vie scolaire indiquent que, malheureusement, le comportement d'un petit groupe d'élèves ferait que les espaces verts seraient rapidement abimés.

M. BARRAT donne rendez-vous au lundi 2 juillet pour le prochain conseil d'administration (commission permanente le 25 juin). Il précise que le pot de fin d'année se déroulera le jeudi 5 juillet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 55.

LES ENSEIGNEMENTS AU COLLEGE - LES HORAIRES - ANNEE 2018-2019

CYCLE 3 (26 h)	CYCLE 4 (26h / niveau)		
6 ^e (27 h *)	5 ^e (26 h *)	4 ^e (25,50 h *)	3 ^e (25,65 h*)
LES ENSEIGNEMENTS COMMUNS OBLIGATOIRES sont complétés par			
<p>ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISE :</p> <p>- En Français : (sauf en Bilangue) <i>1 h en groupe</i></p> <p>- En Mathématiques : (sauf en Bilangue) <i>1 h en groupe (quinzaine)</i></p> <p>- En Anglais : (sauf en Bilangue) <i>1 h en groupe</i></p> <p>- En EMC : (méthodo...) (sauf en Bilangue) <i>* 1 h quinzaine en classe entière, soit 0,5 h en plus</i></p> <p>- En IRD ** au CDI : <i>* 1 h en groupe (semestre 1), soit 0,5 h en plus</i></p> <p>** Initiation à la recherche documentaire</p>	<p>ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISE :</p> <p>- En Français : (sauf en Bilangue) <i>1 h en groupe</i></p> <p>- En Mathématiques : <i>1 h en groupe (quinzaine)</i></p> <p style="text-align: center;">2 EPI :</p> <p>Parcours citoyen et parcours santé :</p> <p>- Formation aux gestes de premiers secours (PSC1) <i>* 14 heures, soit 0,5 h en plus</i></p> <p>- Langues et cultures de l'Antiquité pour les latinistes : « Héros-héroïsme » (complété par l'option Latin) <i>* 0,5 h en moins en Techno (pour travail en groupe)</i></p>	<p>ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISE :</p> <p>- En Mathématiques : <i>1 h en groupe</i></p> <p><i>* 0,5 h en moins en Techno (pour travail en groupe)</i></p>	<p>ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISE :</p> <p>- En Français : (sauf en Bilangue) <i>1 h en groupe (semestre 2)</i></p> <p>- Préparation épreuve orale du DNB : <i>1 h en groupe (semestre 1)</i></p> <p>- En Mathématiques : (en Bilangue aussi) <i>1 h en groupe (année)</i></p> <p>- En Technologie : <i>* 7 heures, soit 0,20h en plus (EPI Stage)</i> <i>0,5 h en moins en Techno (pour travail en groupe)</i></p> <p style="text-align: center;">2 EPI :</p> <p>Parcours Avenir : <i>Stage en entreprise</i></p> <p>Parcours artistique et culturel : <i>Histoire des arts</i></p>

6 ^e	5 ^e	4 ^e	3 ^e
<p style="text-align: center;">OPTION FACULTATIVE</p> <p>- Bilangue :</p> <p>Anglais - Espagnol</p> <p><u>3 heures x 2</u></p>	<p style="text-align: center;">OPTION OBLIGATOIRE LV2</p> <p>- Espagnol - Allemand</p> <p><u>2,5 heures</u></p>	<p style="text-align: center;">OPTION OBLIGATOIRE LV2</p> <p>- Espagnol - Allemand</p> <p><u>2,5 heures</u></p>	<p style="text-align: center;">OPTION OBLIGATOIRE LV2</p> <p>- Espagnol - Allemand</p> <p><u>2,5 heures</u></p>
<p style="text-align: center;">OFFRE COMPLEMENTAIRE (hors option)</p> <p>- <u>classes à thème</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Patrimoine - SEVE - Débats-spectacles - Arts - Sciences - Traditions gaéliques - Chant-chorale - ... 	<p style="text-align: center;">OPTION FACULTATIVE</p> <p>- Bilangue :</p> <p>Anglais - Espagnol</p> <p><u>3 heures x 2</u></p> <p>- LATIN :</p> <p>(1 seul groupe de 30 élèves maximum)</p> <p><u>2 heures</u></p>	<p style="text-align: center;">OPTION FACULTATIVE</p> <p>- Bilangue :</p> <p>Anglais - Espagnol</p> <p><u>3 heures x 2</u></p> <p>- LATIN :</p> <p>(1 seul groupe de 30 élèves maximum)</p> <p><u>2 heures</u></p>	<p style="text-align: center;">OPTION FACULTATIVE</p> <p>- Bilangue :</p> <p>Anglais - Espagnol</p> <p><u>3 heures x 2</u></p> <p>- LATIN :</p> <p>(1 seul groupe de 30 élèves maximum)</p> <p><u>2 heures</u></p>